

La Division du rétablissement du Ministère des Affaires des Anciens Combattants administre les dispositions légales relatives aux hommes et femmes qui ont été licenciés des forces armées et à ceux et celles qui seront démobilisés plus tard pour poursuivre leurs études. Ce travail est traité comme une phase du programme de rétablissement aux pp. 913-916 du chapitre XXII.

La guerre a également donné une impulsion à l'instruction chez la population civile adulte. Il est difficile de donner des statistiques à ce sujet, mais les personnes intéressées peuvent obtenir des renseignements sur les tendances et l'évolution en s'adressant à l'Association canadienne pour l'instruction des adultes, 189 rue College, Toronto.

Section 1.—Ecoles, collèges et universités

Cette section donne un résumé des inscriptions dans toutes les maisons d'enseignement au Canada qui se répartissent en quatre catégories: écoles fédérales pour les Indiens, écoles sous contrôle provincial, écoles sous contrôle privé et universités et collèges. Les écoles sous contrôle provincial, en vertu de la constitution, forment évidemment le groupe le plus important et comptent plus de 90 p.c. de toutes les inscriptions indiquées au tableau 1. Chaque province a maintenant un système d'écoles élémentaires et secondaires, en majeure partie administré financièrement par des commissions locales et aidé par des subventions provinciales. Il y a aussi des écoles privées dans toutes les provinces, c'est-à-dire des écoles qui ne sont pas administrées par des commissions électives ou nommées par la population et qui ne sont pas soutenues à même les fonds publics. Mais, comparativement aux écoles publiques, leur fréquentation n'est pas considérable. Dans le domaine de l'instruction supérieure, six provinces ont chacune une université provinciale. Chacune des trois autres ont un ou plusieurs collèges soutenus à même les fonds de la province. (Les statistiques relatives aux collèges et écoles agricoles se trouvent aux pp. 204-213 de l'Annuaire de 1943-44.)

Le tableau 1 donne les statistiques des inscriptions dans quatre catégories différentes de maisons d'enseignement, y compris les écoles fédérales pour les Indiens. Ces écoles sont étudiées plus en détail dans le chapitre XXIX, "Administrations diverses", qui donnent aussi d'autres renseignements sur les affaires indiennes.

1.—Inscriptions dans les maisons d'enseignement, par province, année scolaire 1942-43

Genre d'institution	Ile du Prince-Edouard	Nouvelle-Ecosse	Nouveau-Brunswick	Québec	Ontario
	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.	nomb.
Ecoles fédérales pour les Indiens.....	21	435	321	1,436	4,105
Ecoles sous contrôle provincial—					
Ordinaires et techniques de jour.....	17,407	114,813	90,142	3	621,931
Du soir.....	Néant	3,353	2,966	3	31,749
Ecoles, par correspondance.....	"	1,338	434	3	2,371
Ecoles spéciales ¹	"	419	-	3	2,430
Ecoles normales.....	2	157	144	3	938
Ecoles sous contrôle privé—					
Ecoles ordinaires de jour.....	738	3,641	3,552	3	14,722
Ecoles de commerce.....	207	1,033	347	3	11,069
Universités et collèges—					
Cours préparatoires.....	362	392	780	15,777	1,537
Cours universitaires.....	157	2,306	1,296	15,327	16,675
Autres cours universitaires ²	308	13,159	278	7,615	8,928
Totaux.....	19,200	141,046	100,260	3	716,455
Population, 1943 (estimation).....	91,000	607,000	463,000	3,457,000	3,917,000

Renvois la fin du tableau, p. 1103.